



Les gens d'abord, pas le profit

Point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal de Saint-Nicolas du 27 janvier 2020

Conformément à l'article 12 du ROI, le groupe PTB demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Titre : mise en place d'une tarification sociale pour les déchets

Nous sommes face à une crise climatique. Face à cette urgence, il est indispensable de prendre des mesures à la hauteur. Pour ce faire, il est important de prendre des mesures qui visent les vrais pollueurs. Quand, en Belgique, cinq multinationales, (Total, Exxon Mobil, BASF, ArcelorMittal et Engie-Electrabel), sont responsables de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Il est incorrecte de prendre des sanctions plus fortes vis-à-vis de la population que des grands pollueurs. Aujourd'hui, nous croulons sous des tonnes de déchets. À cause, du suremballage, des plastiques à usages uniques, de l'obsolescence programmée etc, tous des choix qui ne sont pas ceux de la population qui ne peut donc pas être jugée responsable de ces déchets.

Le 28 octobre 2019, la majorité communale de Saint-Nicolas a décidé d'adopter une taxe immondicable avec pour effet une augmentation de 6 % en moyenne de cette taxe déchet pour les habitants. Aujourd'hui, avec l'adoption d'une convention avec la ressourcerie du pays de Liège pour le traitement des encombrants, c'est une nouvelle augmentation des prix qui se rajoute pour la population.

La lutte environnementale ne peut pas servir de prétexte pour faire payer la population. Une « fiscalité verte », injuste, est contre-productive en faisant croire à la population que la sauvegarde de l'environnement devrait se faire à son désavantage.

La pauvreté augmente, nous devons lutter pour que ce soit les épaules les plus solides qui portent les charges les plus lourdes et pas celles des travailleurs de plus en plus en difficultés financières.

C'est le rôle de la commune de mener la lutte contre la pauvreté pourtant, Saint-Nicolas fait exception en matière de déchet en ne prévoyant toujours pas à ce jour de tarification sociale.

Ce texte a donc pour but d'instaurer une tarification sociale dans la taxe sur les immondices.

Projet de délibération :

Le Conseil communal de Saint-Nicolas du 27 janvier 2020,

Vu l'augmentation de la taxe sur les immondices,

Vu l'augmentation des coûts pour la population consécutive à la convention passée entre la ville et la ressourcerie du pays de Liège relative à la collecte des encombrants,

Vu l'augmentation de la pauvreté dans la population et le devoir de la commune de suivre une politique de lutte contre la pauvreté,

Décide

par XXX voix pour, XXX contre et XXX abstentions

- D'adopter une tarification sociale en complétant la liste des exonérés repris article 8 du règlement taxe sur les immondices par : Les invalides, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RIS, les pensionnés et prépensionnés, les familles monoparentales et les familles nombreuses
- De prendre le coût de ces exonérations à charge de la commune.